

Communiqué de presse

L'évolution démographique impose un changement d'attitude chez les employeurs

Berne, le 19 février 2015 Avec les débats actuels sur le relèvement de l'âge de la retraite, la promotion de la santé sur le lieu de travail revêt une nouvelle importance pour les collaborateurs plus âgés. La sensibilité requise chez les employeurs n'est toutefois pas toujours perceptible. C'est ce qu'il ressort d'un sondage représentatif, réalisé auprès des «50 ans et plus» par l'institut de sondage gfs-zürich à la demande de Promotion Santé Suisse.

Au cours des prochaines décennies, la tendance au vieillissement de la population constituera un défi majeur pour la société. En 2015, pour la première fois en Suisse, le nombre des personnes âgées de 65 ans sera supérieur à celui des jeunes de 20 ans. D'ici 2060, la proportion de personnes en âge de travailler baissera de 62% à 53% de la population totale. Tandis que les entreprises sont confrontées à un personnel vieillissant, à une pénurie de main-d'œuvre, à des vagues de départ à la retraite et à la perte de savoir-faire, le relèvement de l'âge de la retraite ne cesse d'alimenter les discussions dans le public.

Nécessité d'une promotion de la santé en fonction de l'âge

Même si les effets de cette évolution ne sont pas encore partout perceptibles, les entreprises ont tout intérêt à engager dès aujourd'hui une réflexion sur ses conséquences. 452 actifs de 50 ans et plus ont pris part au sondage représentatif de Promotion Santé Suisse. Les résultats montrent que le thème de la «santé des collaborateurs plus âgés» n'est pas encore suffisamment enraciné dans les entreprises. Les trois quarts des sondés déclarent que leur employeur actuel ne réalise aucune enquête sur le thème de la santé, bien qu'une majorité des actifs le souhaiterait. La plupart des participants affirment, certes, que leur employeur a pris des dispositions pour la santé des employés avec, par exemple, des offres pour s'alimenter, faire du sport et bouger, mais la génération des actifs de 50 ans et plus apprécierait des mesures spécifiques en fonction de l'âge. Le plus grand nombre souhaiterait que l'employeur aide les collaborateurs plus âgés à mieux concilier leur vie privée avec l'activité professionnelle, et qu'il améliore la collaboration entre les jeunes et les anciens dans l'entreprise.

Un retard à combler dans les PME

Comme le montre le sondage, des mesures pour la santé sont surtout mises en place dans les services publics. Les grandes entreprises, elles aussi, peuvent assumer leur responsabilité à l'égard de la génération des 50 ans et plus, grâce à des procédures institutionnalisées et aux ressources disponibles. Mais la Suisse est plutôt le pays des PME. Par conséquent, les petites et moyennes entreprises ont besoin d'intensifier leur réflexion sur la santé des collaborateurs vieillissants. Aujourd'hui, les actifs doivent être en bonne santé, efficaces et motivés plus longtemps dans leur vie professionnelle, et réactualiser leurs qualifications grâce à des apprentissages tout au long de leur vie. Une promotion de la santé pour la génération des 50 ans et plus est indispensable ici.

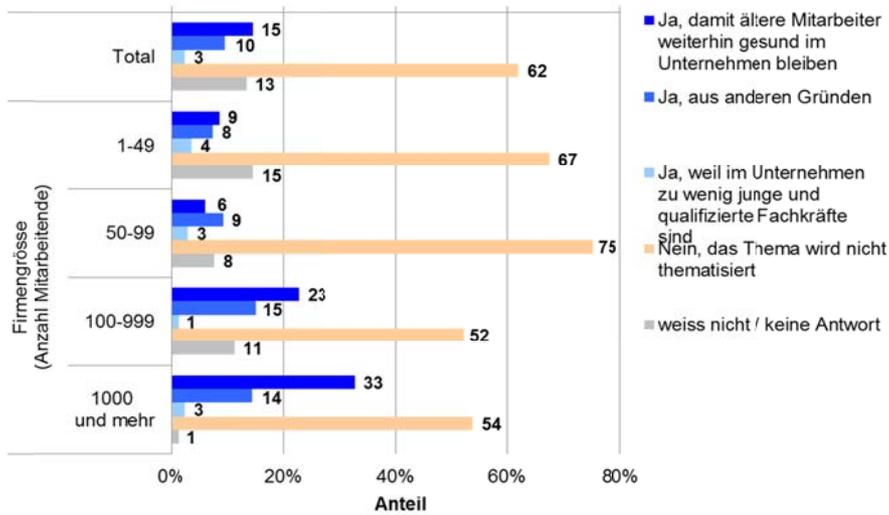


Illustration1: le thème de la santé des collaborateurs plus âgés est-il d'actualité chez votre employeur? Réponses en pourcentage, n = 452 (source: gfs-zürich)

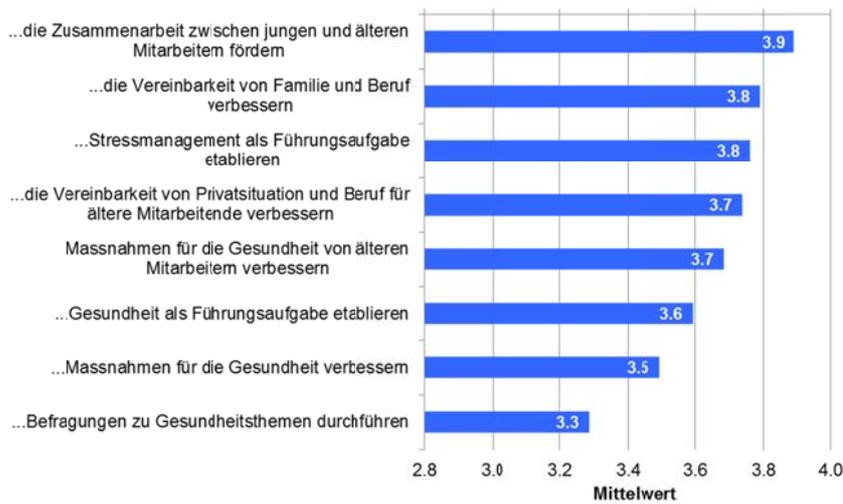


Illustration2: comment votre employeur devrait-il aborder le thème de la santé? Valeur moyenne, échelle de 1 = je ne suis absolument pas d'accord, 5= je suis totalement d'accord, n = 452 (source: gfs-zürich)

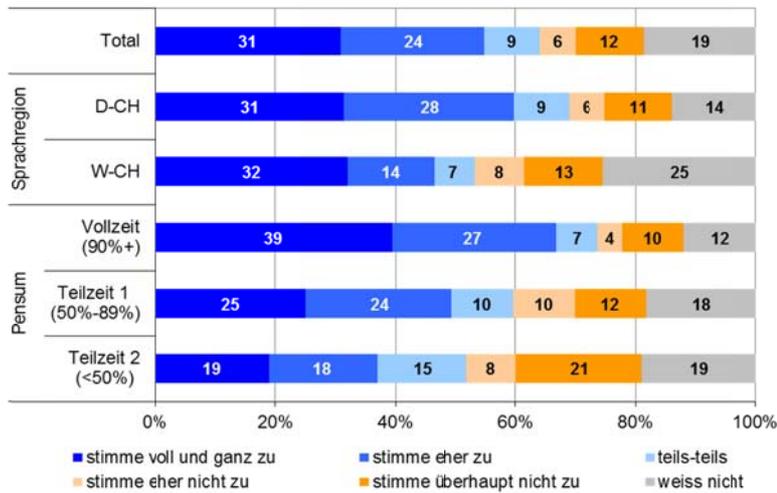


Illustration3: mon employeur devrait améliorer les mesures en place pour la santé des collaborateurs plus âgés. Échelle de 1 = je ne suis absolument pas d'accord, 5= je suis totalement d'accord, n = 452 réponses en pourcentage, (source: gfs-zürich)

En savoir plus sur Promotion Santé Suisse:

www.promotionsante.ch

En savoir plus sur la promotion de la santé des personnes âgées:

<http://promotionsante.ch/public-health/promotion-de-la-sante-des-personnes-agees.html>

Autres résultats du sondage représentatif de la population des 50 ans et plus: **XX**

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service de relations avec les médias de Promotion Santé Suisse par e-mail medias@promotionsante.ch ou par téléphone 031 350 04 04.

Promotion Santé Suisse

Promotion Santé Suisse est une fondation soutenue par les cantons et les assureurs. Sur la base d'un mandat légal (Loi sur l'assurance-maladie, art. 19), elle stimule, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Le Conseil de Fondation en est l'organe de décision suprême. Deux bureaux, l'un à Berne et l'autre à Lausanne, en forment le secrétariat. Chaque personne en Suisse verse une cotisation mensuelle de 20 centimes en faveur de Promotion Santé Suisse, qui est encaissée par les assureurs-maladie. www.promotionsante.ch